



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 39/20

Objet

Fonds de Péréquation des
Ressources
Intercommunales et
Communales - FPIC -
Modalités de répartition du
prélèvement 2020

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney,
J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à
C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à
N. Jeannet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a instauré, à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, le principe et les grandes lignes d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les ressources de ce fonds étaient fixées à 150M€ pour 2012, 360M€ pour 2013, 570M€ pour 2014 et 780M€ pour 2015. A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 1Md€ (un milliard d'euros).

Les intercommunalités sont l'échelon de référence : la mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal en agrégeant la richesse de l'EPCI avec celle de ses communes membres par le biais du potentiel financier agrégé (PFIA).

Comme les années précédentes, l'ensemble intercommunal, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres, est contributeur net en 2020. Le montant global net s'établit à 635 681 €, soit 649 236 € de prélèvement (dépense) et 13 555 € de reversement (recette).

Pour mémoire, la contribution globale 2019 sur le territoire du Grand Dole s'est élevée à 589 149 € nets.

Le Conseil Communautaire peut opter pour une répartition dérogatoire dite "libre", c'est-à-dire répartir librement la contribution au FPIC entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

Cette délibération doit être adoptée dans les conditions suivantes :

Soit, à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire,
Soit, à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux dans les deux mois qui suivent la présente délibération. A défaut de délibération prise dans ce délai, les Conseils Municipaux sont réputés l'avoir approuvée.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité adopté par le Conseil Communautaire à l'occasion de sa séance du 22 février 2018, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole supporte seule la contribution globale nette 2020 de l'ensemble intercommunal, soit 635 681 €, et de privilégier ainsi la solidarité communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉROGE** à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2020, selon le tableau joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

Fait à Dole,
Le 22 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



FPIC 2020 - DEROGATION A LA REPARTITION DE DROIT COMMUN

COMMUNES	CONTRIBUTION		ATTRIBUTION		NET	
	DROIT COMMUN	DEROGATION	DROIT COMMUN	DEROGATION	DROIT COMMUN	DEROGATION
ABERGEMENT LA RONCE	-19 432	0	0	0	-19 432	0
AMANGE	-1 965	0	103	0	-1 862	0
ARCHELANGE	-1 190	0	36	0	-1 154	0
AUDELANGE	-1 525	0	47	0	-1 478	0
AUMUR	-1 671	0	69	0	-1 602	0
AUTHUME	-5 109	0	115	0	-4 994	0
AUXANGE	-1 014	0	34	0	-980	0
BAVERANS	-2 404	0	93	0	-2 311	0
BIARNE	-1 937	0	74	0	-1 863	0
BREVANS	-3 825	0	101	0	-3 724	0
CHAMPAGNEY	-1 944	0	106	0	-1 838	0
CHAMPDIVERS	-2 283	0	73	0	-2 210	0
CHAMPVANS	-7 564	0	231	0	-7 333	0
CHATENOIS	-2 095	0	62	0	-2 033	0
CHEVIGNY	-1 323	0	51	0	-1 272	0
CHOISEY	-8 752	0	111	0	-8 641	0
CRISSEY	-3 618	0	107	0	-3 511	0
DAMPARIS	-19 976	0	316	0	-19 660	0
LE DESCHAUX	-4 756	0	185	0	-4 571	0
DOLE	-169 081	0	2 973	0	-166 108	0
ECLANS NENON	-1 872	0	71	0	-1 801	0
FALLETANS	-1 897	0	74	0	-1 823	0
FOUCHERANS	-11 412	0	359	0	-11 053	0
FRASNE LES MEULIERES	-571	0	27	0	-544	0
GEVRY	-3 266	0	124	0	-3 142	0

GREDISANS	-631	0	26	0	-605	0
JOUHE	-2 710	0	120	0	-2 590	0
LAVANGEOT	-640	0	27	0	-613	0
LAVANS LES DOLE	-1 572	0	58	0	-1 514	0
MALANGE	-1 279	0	70	0	-1 209	0
MENOTEY	-1 391	0	67	0	-1 324	0
MOISSEY	-2 625	0	107	0	-2 518	0
MONNIERES	-2 255	0	71	0	-2 184	0
NEVY LES DOLE	-1 320	0	54	0	-1 266	0
PARCEY	-5 290	0	155	0	-5 135	0
PEINTRE	-620	0	24	0	-596	0
PESEUX	-1 503	0	58	0	-1 445	0
POINTRE	-799	0	18	0	-781	0
RAINANS	-1 209	0	55	0	-1 154	0
ROCHFORT SUR NENON	-11 834	0	0	0	-11 834	0
ROMANGE	-1 034	0	33	0	-1 001	0
SAINTE AUBIN	-8 759	0	319	0	-8 440	0
SAMPANS	-5 498	0	208	0	-5 290	0
TAVAUZ	-29 478	0	449	0	-29 029	0
VILLERS ROBERT	-1 291	0	37	0	-1 254	0
VILLETTE LES DOLE	-3 885	0	130	0	-3 755	0
VRIANGE	-777	0	32	0	-745	0
Total Communes	-366 882	0	7 660	0	-359 222	0
GRAND DOLE	-282 354	-649 236	5 895	13 555	-276 459	-635 681
Total EPCI	-282 354	-649 236	5 895	13 555	-276 459	-635 681
Total Ensemble Intercommunal	-649 236	-649 236	13 555	13 555	-635 681	-635 681